



Ex femme n'envoie pas les enfants à l'école

Par **Jeanne934**, le **27/11/2023 à 18:42**

Bonjour,

Mon compagnon est divorcé depuis plusieurs années et a 2 enfants de 16 et 17 ans avec son ex femme.

Cette dernière lui fait vivre un enfer.

Elle a eu des violence physiques sur lui lors du mariage attesté lors du jugement du divorce.

Ils ont les enfants 1 semaine sur 2.

Elle a squatté l'appartement dont il était propriétaire durant 6 ans. Après décision du tribunal comme quoi elle devait partir et lui rendre une somme de dommage et intérêt, elle lui a fait du chantage affectif « tu vas foutre tes enfants à la rue... donne moi 60 000 euros, efface ma dette et je pars ». Il a cède sous la pression de ses enfants qui le harcelaient à leur tour.

Elle a laissé un appartement digne d'un syndrome de diogene... que nous peinons à rénover.

Elle est partie à 1h de leur lycée... depuis 2 mois lorsqu'elle les a, elle les envoie une fois sur 2 l'école, elle vient les chercher plus tôt pour « faire des sorties »...

La scolarité des enfants devient catastrophique.

Là elle doit partir en déplacement et demande à mon compagnon de garder ses chiens...

reponse : Non.

De là elle lui dit qu'à cause de lui les enfants vont louper l'école car ils seront obligé de garder les chiens chez elle...

Franchement on ne sait pas quoi faire... elle est capable de tout et surtout de ruiner la vie de ses enfants.

Quelle sont les recours possible ?

Merci beaucoup de votre attention.

Jeanne

Par **jodelariege**, le **27/11/2023 à 19:22**

bonjour

vous pouvez signaler la situation aux services sociaux ; appelez le 119 pour l'enfance en danger

par contre les enfants de 16 et 17 ans ne sont pas assez grands pour aller à l'école tout seul? la mere les sort des cours pour les prendre avec elle?

Par **Pierrepaulejean**, le **27/11/2023** à **19:23**

bonjour

s'il a des preuves écrites de ces situations, qu'il consulte un avocat pour savoir si c'est utile de saisir le JAF

Par **Marck.ESP**, le **27/11/2023** à **19:29**

Bonsoir

Saisie le JAF en référé serait la solution, avec éventuellement une demande changement de garde à votre profit.

Par **Jeanne934**, le **27/11/2023** à **19:35**

Merci à tous pour vos réponses.

Les enfants sont assez grands pour prendre le bus seuls et y aller, mais elle leur interdit avant l'âge de 18 ans et eux sont effrayés du coup à l'idée de le prendre...

Merci pour le 119 et le JAF, ça m'éclaire beaucoup.

Merci !